



L'an deux mille dix-huit, le 22 septembre à neuf heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 septembre,
s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, *Maire*.

ETAIENT PRESENTS :

M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, Mme BELGUERRAS Martine, M. CHAMPEAUX Alain, Mme BONTE Claude, M. DELYS Noël, Mme FRANCHET Virginie, M. de LA BEDOYERE Emmanuel, M. LAGACHE Bruno, Mme MARSH Annabel.

ETAIT REPRESENTE : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom : Mme de LA BEDOYERE Sonia à M. LAGACHE Bruno, M. de LA FOURNIERE Nicolas à M. de LA BEDOYERE Jean-Marc .

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BONTE Claude

Avant propos :

Présentation par Nicolas Bilot (Aiglon), du projet de l'exposition permanente de Raray dans le cadre du « Programme Leader ».

- 📄 Panneaux historiques
- 📄 Vidéo sur des lieux inaccessibles
- 📄 Reconstruction en 3D de Raray avant la Révolution Française (1789)
- 📄 Interviews d'anciens de Raray

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

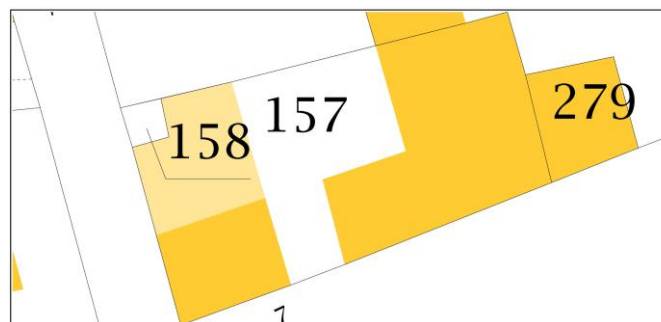
Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITÉ.

Délibérations

1 - Vente parcelle n° A 158 de 5 ca (centiare) = 5 m² située au 7, rue Antoine de La Bédoyère, appartenant à la commune

La parcelle 157, 7, rue Antoine de La Bédoyère, acheté par M François et Mme Ophélie Cocu Chapin, souhaite racheter la parcelle A 158 de 5 ca à la commune.



Vente de cette parcelle pour 1€ symbolique, prise en charge des frais de notaire par les propriétaires

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

2 - Ecole – participation communale (frais scolaire),

L'école de Rully accueille 4 enfants de Raray

Le coût de la scolarisation d'un élève est de 610 € par élève sans cantine ni périscolaire et de 1 030€ par élève inscrit à la cantine et au périscolaire. Ce coût est porté par la commune de Rully.

La commune de Rully prend à sa charge les frais de fonctionnement de l'école maternelle et primaire.

Le conseil Municipal de Rully, a décidé de fixer à 500 € le montant de la participation pour les communes dont les enfants fréquentent leur école sans cantine et sans périscolaire et à 900 € par les enfants inscrits à la cantine et au périscolaire.

Les 4 enfants de Raray sont inscrits à la cantine et au périscolaire

Montant de notre participation : $900€ \times 4 = 3\ 600€$

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

3 - Ecole – participation communale (projet: classe de mer),

Dans le cadre du thème de l'année scolaire « Nature et éco citoyenneté » les élèves de Rully vont découvrir la côte d'Opale en 2019.

La commune de Rully demande une aide financière aux mairies dont elle accueille les enfants afin de concrétiser ce projet exceptionnel

Coût par enfants de CP à CM2 pour 5 jours et 4 nuits = 459€ montant de la participation municipale 100€

Coût par enfants de PS à GS pour 2 jours et 1 nuit = 173€ montant de la participation municipale 50€

1 enfant en maternelle

3 enfants en primaire

Montant de notre participation : $50€ + (100 € \times 3) = 350€$

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

4 - Etude avec l'ADTO des écoulements des eaux pluviales au hameau de la Borde.

Suite aux inondations du hameau de la Borde et de la ferme de M. LAGACHE Bruno

Dossier à traiter en 2 parties :

📄 Pluviales au Nord de la D 554 :

Création d'un bassin sur un terrain situé derrière la maison de M. & Mme GUILLAUME (à côté du hangar)

📄 Pluviales au Sud de la D 554 :

Se déversant dans la mare M. LAGACHE Bruno.

Pour être subventionné le terrain doit appartenir à la commune.

Cette acquisition auprès de M. LAGACHE Bruno sera envisageable dès que nous connaîtrons les dimensions du bassin (en cours d'étude).

Pour bénéficier de l'aide de l'agence de l'eau, l'étude devra porter sur l'ensemble des communes du bassin versant. Pour information coût de l'étude sur la commune de Raray uniquement : 15 000€ à 20 000€. La consultation a été lancée en juillet 2018. Toutefois cette solution est difficilement envisageable car nous n'avons pas connaissance de dossier ouvert dans ce sens auprès du SAGE Nonette et de l'AESN.

Autre aspect financier en se limitant au hameau de la Borde montant de la subvention : 35% taux communal (Conseil Départemental) + 10% de bonification s'il est accepté que le bassin se situe le long de la D554 (plan à fournir).

Subvention DETR (Etat) 40% en cours d'étude.

Jean-Marc de La Bédoyère pose la question des contraintes qui pourraient être imposées par la loi sur l'eau.

La commune cotise à l'ADTO depuis 2014, elle nous aide dans la mise en place des cahiers des charges des divers travaux pour la commune.

5 - Réalisation d'une exposition permanente subventionnable dans le cadre du programme Leader (PNR), 50% du Conseil Départemental 20% ?,

Présentation de l'Exposition permanente à Raray (voir description dans avant propos plus haut)

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

6 - Adoption du rapport d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) présenté le 19/09/18 à la CCSSO,

3 communes sont concernées par le transfert des charges Senlis, Fleurines et Chamant en lien avec les zones d'activités et essentiellement la voirie et l'éclairage.

CCSSO a pris comme compétence le développement économique. Les 3 zones d'activité sont sous l'autorité de la CCSSO. Il y a donc lieu de transférer les charges et les recettes de ces zones à la CCSSO.

Le calcul est fait en prenant en compte les charges de la dernière année pour ces 3 communes.

GEMAPI charge pour Raray : 281€

Les charges à venir et les recettes générées seront réparties entre les communes de la CCSSO au prorata du « potentiel fiscal » établi qui reflète l'activité économique de chaque commune.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

7 - Accord du conseil municipal pour l'installation de la 5ème caméra (Dépenses : SICAE 9 811,94 € HT + DELTA 6 876,00 € HT = 16 687,94 € - 5 000 € (subvention du Conseil Départemental) = 11 687,94€HT)

Une seule subvention nous a été accordée par le Conseil Départemental soit 5 000€. Pour l'état nous ne sommes pas prioritaires.

Cette caméra est indispensable car l'entrée par la route de Brasseuse est une faille très importante qui autorise l'entrée et la sortie de Raray sans être vu par les caméras existantes.

RAPPEL : DELTA a changé à ses frais la totalité du matériel défectueux ces derniers mois.

Impossible de négocier le tarif auprès de la SICAE

Le montant de 9 811,94 HT de SICAE comprend entre autres un éclairage et les frais de maçonnerie.

Lampadaire identique au centre de Raray.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

DIVERS

1 - Dépôt de verre

Mise en place d'un dépôt de verre enterré sur le site actuel d'ici la fin de l'année 2018, coût totalement pris en charge par CCSSO.

2 - Fibre

Des habitants de Raray ont eu des difficultés à se faire installer la fibre car il semblerait que l'installation ait été mal réalisée. La Mairie met la pression sur le SMOTHD. L'installation de la fibre a été faite jusqu'à une chambre localisée rue de Monchy. Il n'y a pas eu de distribution sur les habitations du chemin de Huleux. La Mairie a du coup demandé le plan global de l'installation pour découvrir un problème identique rue Jean Cocteau où seule les maisons sur rue sont équipées. Le SMOTHD n'a pas contrôlé le travail réalisé par l'installateur de l'infrastructure. Il y a de nombreuses communes dans une situation similaire, Jean-Marc de La Bédoyère participe à une réunion prochaine à la CCSSO pour faire le point de façon globale.

Le SMOTHD doit faire parvenir le plan exact de l'implantation réalisée.

L'autre problème est qu'il n'y a qu'un seul opérateur (SFR) qui dessert Raray.

3 - Jardin Décor

Renouvellement du contrat pour 2018-2019 au même tarif que l'année 2017-2018 soit 34 400 € HT
L'ajustement du contrat doit prendre en compte le déplacement des panneaux de l'entrée de Raray

5 - Panneaux RARAY

Déplacement des panneaux de Raray en venant de Brasseuse
Prévoir l'ajout de panneaux Raray rue de Monchy en venant de La Borde
Il y a les panneaux de limitation de vitesse à réajuster

4 - Revenu complémentaire pour la commune

M. GHERAERT Ludovic (*locataire de la commune du studio de la rue du Manoir*) a soumis l'idée de transformer à ses frais la salle de classe attenante à son studio pour en faire un appartement intégrant le studio.

La question est : souhaitons nous avoir des revenus complémentaires ?

Le loyer moyen au m² est de 13€ dans les appartements de la commune soit un loyer mensuel d'environ 1 100€.

Surface du studio : 21,70 m²

Surface de la salle de classe : 55 m², dégagement incluant un vestiaire : 4 m² et un sanitaire : 4,5 m²

SURFACE TOTAL : 85,20 m²

Si la commune accepte, il devra y avoir une convention très claire intégrant partiellement la cour.

Un avant-projet d'aménagement de la salle sera présenté au prochain conseil.

5 - St Nicolas

Date : Dimanche 9 décembre 2018 à 16h00

Lieu : A priori la salle des membres louée par l'AFL

Spectacle : Organisé par l'AFL, Lecture d'un conte de Noël et chants de Noël (anglais et français)

6 - Fusion de la Communauté Commune ?

Dans la presse, on parle du rapprochement de CCSSO avec l'Aire Cantilienne mais il semble qu'il y ait des blocages à cause des obligations de logements sociaux qui seraient imposées. A l'heure actuelle la CCSSO est en train de prendre son rythme de travail, il est donc important d'attendre avant de se lancer sur ce dossier.

7 - Panneau STOP rue du Manoir

Le panneau sera remis en état par la ferme de la Borde

8 - Panneau PNR

Mi-octobre installation des panneaux du PNR, indiquant les diverses indications de Raray (Coucoo Grands Chênes, Château, Golf, Ferme de La Borde ...)

9 - Lame de déneigement

Un projet de convention entre la mairie et la ferme de la Borde est en cours

Subvention demandée

10 - Les agriculteurs de Raray

Les agriculteurs de Raray (Bruno Lagache, Emmanuel de La Bédoyère, Marielle de Buyer et Olivier Pilat) ont un projet d'étude d'usine de méthanisation pour fabriquer du bio gaz en faisant des cultures intermédiaires et le digestat sera utilisé en fertilisation. La surface globale de l'usine est de l'ordre de 3 hectares, la surface principale est constituée de surface de stockage. Il y a une usine similaire à proximité de la zone où s'installe Amazon à Senlis.

Terre de La Borde accélère sa conversion en agriculture bio, à l'heure actuelle 45 hectares, extension avec un objectif de 120 hectares. Le projet serait de cultiver divers légumes sur cette surface.

11 – Dossier pluviales de la Borde

Dès le prochain conseil municipal, la commune délibérera pour demander des demandes de subventions (actuellement le dossier n'est pas suffisamment avancé).

Les dates du prochain conseil municipal et celle des vœux seront fixées par mail dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 41.